



L'homme face aux risques dans le Loiret

Le XXI^e siècle a eu des débuts fracassants. Il a été inauguré par des catastrophes - naturelles ou liées à l'action de l'homme - dont l'ampleur a profondément marqué une opinion de plus en plus sensible aux dangers qui menacent la planète. Face au déferlement des images apocalyptiques que les médias nous proposent si généreusement, une réflexion historique sur la notion de risque n'est peut-être pas inutile.



1 - Scène d'incendie, Alexandre Antigna (détail), Musée des beaux-arts d'Orléans.

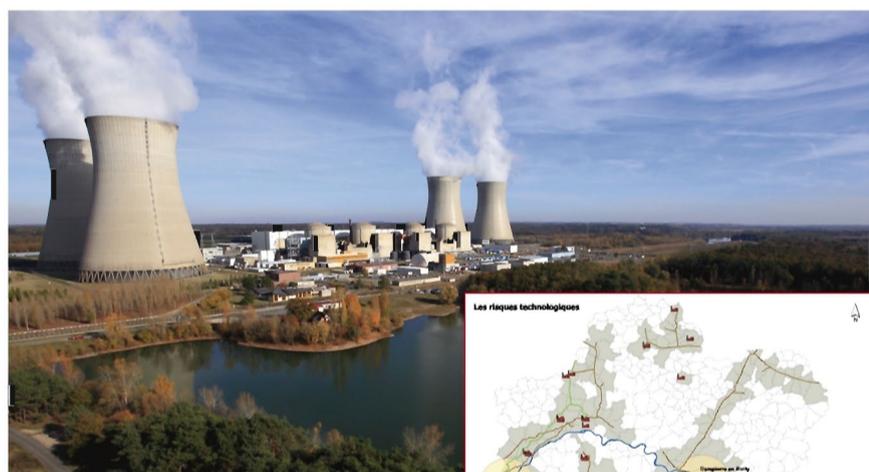


3 - Échelle de crues, Châteauneuf-sur-Loire, Arch. dép. du Loiret, PDVEXT5466.

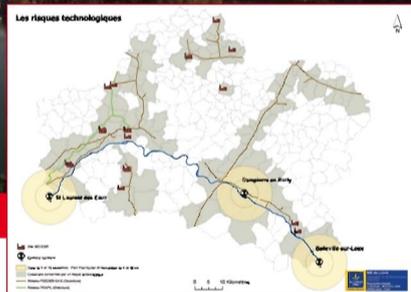
Après avoir perçu le risque comme une fatalité à laquelle seul le recours à Dieu permettait d'échapper, l'Européen a cru, avec les penseurs des « Lumières », pouvoir s'en remettre au progrès : les sciences allaient prévoir, et donc prévenir, les malheurs jusqu'alors si cruellement infligés par la nature. Affirmé au XVIII^e siècle, cet optimisme influence grandement le XIX^e siècle mais commence à être battu en brèche au XX^e siècle. Et désormais, c'est la conscience des risques engendrés par le développement des techniques qui prévaut.

2 - Statue de saint Roch, église de Saint-Aignan-le-Jaillard, XVII^e siècle, bois polychrome, h. environ 1 m, Arch. dép. du Loiret, cliché vue 33112.

Les documents que nous soumettons à la réflexion des élèves datent de l'époque moderne (XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles) et de l'époque contemporaine (XIX^e, XX^e et XXI^e siècles). Ils témoignent d'un changement dans la nature des risques et dans leur perception : certains ont disparu (loups anthropophages), d'autres sont ou paraissent mieux maîtrisés (risques d'inondation, d'incendie ou d'épidémie), d'autres encore n'ont, malgré les progrès de la science, rien perdu de leur gravité (aléas climatiques). De nouveaux risques sont d'ailleurs apparus, liés aux avancées techniques et aux ambitions humaines (pollution, risque industriel, en particulier nucléaire).



5 - Centre nucléaire de production d'électricité de Dampierre-en-Burly, Marc Didier, Médiathèque EDF.



4 - Carte des risques technologiques dans le Loiret, Atlas de l'environnement, 2006, Arch. dép. du Loiret, bibliothèque, Br 13771.



Exposition réalisée par le service éducatif des archives départementales du Loiret.

Textes : Hervé Finous, professeur chargé de mission, et Françoise Lemarié, assistante qualifiée de conservation du patrimoine aux archives départementales.

Photographies (sauf indications contraires) : Franck Meunier et Luc Voland, photographes aux archives départementales.

Conception graphique : direction de la Communication, Conseil général du Loiret.

Remerciements aux prêteurs : archives municipales d'Orléans, École nationale des ponts et chaussées, mairies de Cravant, de Montargis et de Saint-Jean-de-Braye, médiathèque EDF, musée des beaux-arts d'Orléans.





Face aux attaques des loups

Par-delà les polémiques qu'entraîne toute réflexion sur la dangerosité de certaines espèces animales, le patient travail des historiens a mis en évidence l'importance du risque que faisaient courir les attaques de loups sur l'homme, qu'il s'agisse de loups prédateurs ou de loups enrégés.

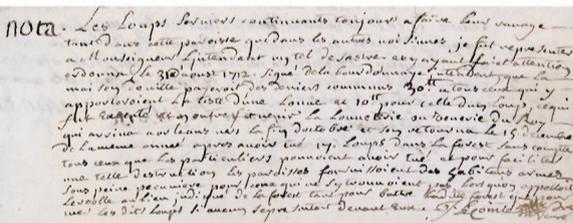
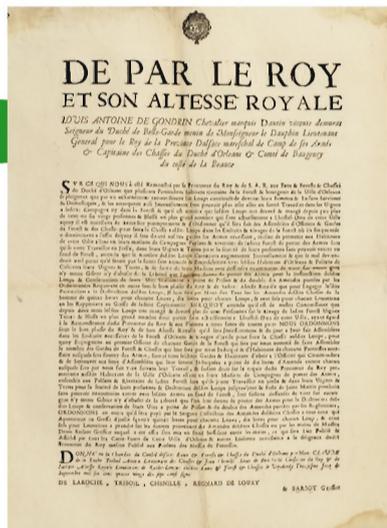


1 - Registre paroissial de Presnoy, note à la fin de l'année 1665. Arch. dép. du Loiret, O suppl. 37 GG 2.

Pour les habitants de l'Orléanais, le fléau revêt une réelle gravité. Les curés en témoignent dans les registres paroissiaux. Celui de Presnoy, en 1665, pousse le réalisme jusqu'à dessiner « l'animal surnommé la bête » et à dire comment le pied d'un enfant fut retrouvé dans son ventre.

2 - Ordonnance du capitaine des chasses du duché d'Orléans, 1697. Arch. dép. du Loiret, 2 J 259.

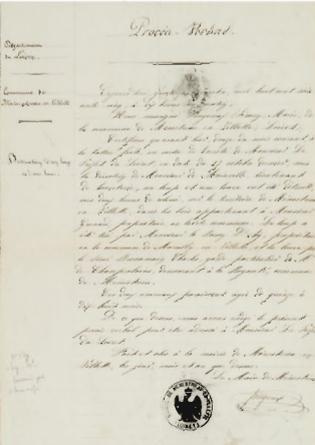
Ce sont, bien sûr, les populations riveraines de la Forêt d'Orléans qui sont les plus touchées, et particulièrement dans les années 1690 et 1710. Une ordonnance de Louis Antoine de Gondrin, capitaine des chasses du duché d'Orléans, organise, en septembre 1697, la lutte contre les prédateurs et « autorise les habitants de la ville d'Orléans allant en leurs maisons de campagnes » de même que les « paisans et riverains de ladite forest lorsqu'ils iront travailler », à porter des armes « pour la seureté de leurs personnes et la destruction desdits loups ».



3 - Registre paroissial de Saint-Jean-de-Braye, note de 1713. Arch. dép. du Loiret, 1 MI EC 284 R3.

En de telles circonstances, les regards se tournent vers le roi, qui, en 1699, ajoute vingt lévriers achetés tout exprès à l'équipage du duc de Vendôme envoyé en Forêt d'Orléans. À l'automne 1712, si l'on en croit le curé de Saint-Jean-de-Braye, l'intervention de « la louterie et vénerie du Roy » participe activement à la destruction des « loups serviers » : dix-sept d'entre eux sont tués, « sans compter ceux que les particuliers » peuvent avoir fait périr.

Nettement moins nombreuses à partir de la fin du XVIII^e siècle, les attaques de loups continuent cependant au début du XIX^e à effrayer les populations, d'autant que l'imagerie populaire orléanaise s'emploie à nourrir les angoisses collectives. L'estampe en vente chez Rabier-Boulard livre volontiers des « détails sur l'affreux accident arrivé le 6 décembre 1814 dans les communes de Chaingy et de Huisseau ».



5 - Procès-verbal de destruction d'un loup et d'une louve à Menestreau-en-Villette, 1865. Arch. dép. du Loiret, O suppl. 376 3 F 42.

4 - Estampe en vente chez Rabier-Boulard, 1814. MIAO, cliché musée des beaux-arts d'Orléans, A 6659.

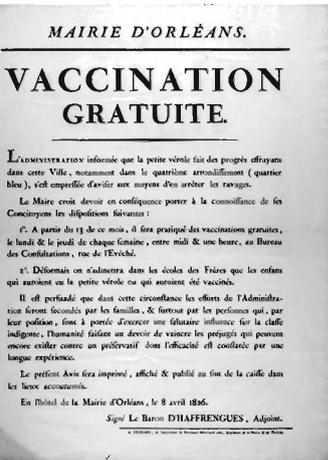


Les loups mangeurs d'hommes disparaissent progressivement au cours du XIX^e siècle, victimes des progrès de l'armement et de l'entreprise d'éradication organisée par les autorités du pays. Le procès-verbal de destruction d'un loup et d'une louve, à Menestreau, en 1865, est un des derniers du genre.





Face aux risques d'épidémie



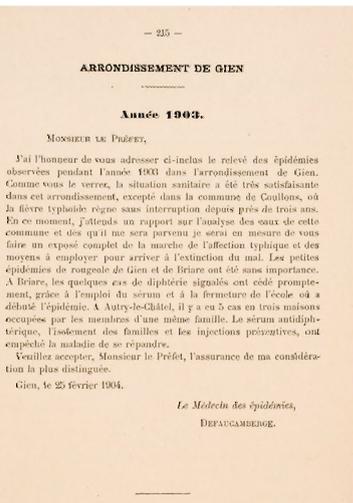
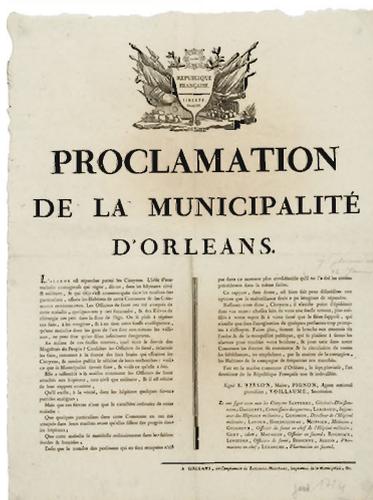
La vaccination, dont la pratique se développe au XIX^e siècle constitue une première victoire décisive de la médecine. Elle permet en effet de lutter efficacement contre la variole (ou petite vérole), maladie épidémique qui était, au début du siècle, la première cause de mortalité. Dès le XVIII^e siècle, la variolisation (inoculation à un sujet sain d'un peu de pus prélevé sur un malade) s'était répandue dans les couches aisées de la société. Mais cette méthode n'était pas sans danger. Elle pouvait en effet entraîner le développement de la maladie et la mort de l'inoculé. Avec la découverte de Jenner (inoculation de pus prélevé sur le pis d'une vache atteinte de la forme bovine de la variole), en 1796, ce risque a disparu. Encore faut-il, pour que la vaccination se généralise, « vaincre les préjugés ». C'est ce que nous rappelle l'affiche de la mairie d'Orléans, qui organise en 1826 une vaccination gratuite pour enrayer « les progrès effrayants » de la maladie.

1 - Affiche de la ville d'Orléans, 1826. Arch. mun. d'Orléans, 5 J 403. Arch. dép. du Loiret, cliché-document 16977.

Les documents que nous proposons montrent que, dans tous les cas, les autorités ont un rôle essentiel à jouer : qu'il s'agisse d'éviter la panique face à des rumeurs d'épidémie, comme à Orléans en l'an II de la République, ou bien d'imposer des mesures d'hygiène et de prévention, comme dans la même ville en 1832, à l'approche de l'épidémie de choléra, qui fera d'ailleurs des centaines de victimes.

2 - Affiche de la municipalité d'Orléans, an II. Arch. dép. du Loiret, 7 L 21 Affiche 1.

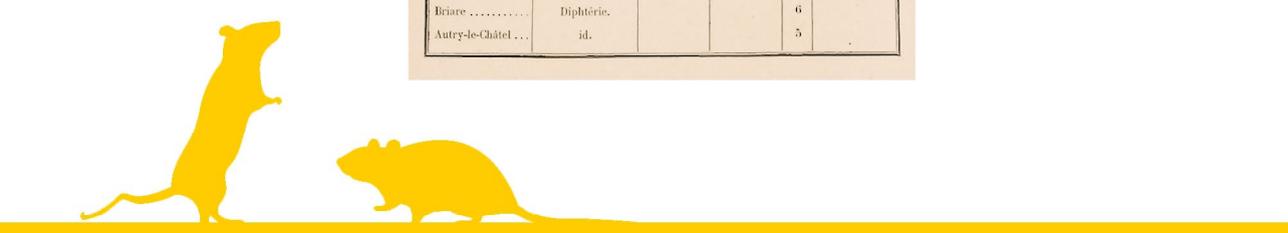
3 - Affiche de la mairie d'Orléans, 1832. Arch. mun. d'Orléans, 5 J 511. Arch. dép. du Loiret, cliché-document 16990.



Le rapport que le « médecin des épidémies » de l'arrondissement de Gien adresse au préfet en février 1904 permet d'apprécier l'importance des progrès accomplis par la médecine au cours du siècle précédent. La lutte contre les épidémies repose désormais sur une analyse sérieuse des causes, l'utilisation de remèdes efficaces (préventifs et curatifs) et l'application de mesures strictes pour empêcher la contagion (fermeture d'une école, isolement de familles).

4 - Bulletin du service départemental d'hygiène, 1903-1904. Arch. dép. du Loiret, Per. gr. 6° 6.

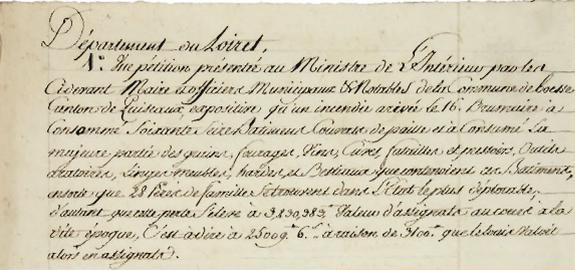
Épidémies		Arrondissement de Gien		Année 1903	
COMMUNES qui ont été atteintes.	NOM de la maladie.	CAUSES	DURÉE	PERSONNES MALADES.	OBSERVATIONS.
Gien.....	Rougeole.			8	
Goullons.....	Fièvre typhoïde.			12	
Briare.....	Rougeole.			4	
Bonny.....	Fièvre typhoïde.			3	
Briare.....	Diphthérie.			6	
Autry-le-Châtel...	id.			5	





Face aux risques d'incendie

La nature des matériaux utilisés jusqu'au XIX^e siècle pour la construction des bâtiments et la fabrication de l'outillage rend les villes, villages, hameaux et métairies particulièrement sensibles au risque d'incendie. Elle en facilite le départ et la propagation. Ainsi, une pétition des habitants de Boësses sollicitant un secours fait-elle état de « *soixante-seize bâtiments couverts de paille* » consumés par un incendie le 16 brumaire an IV.



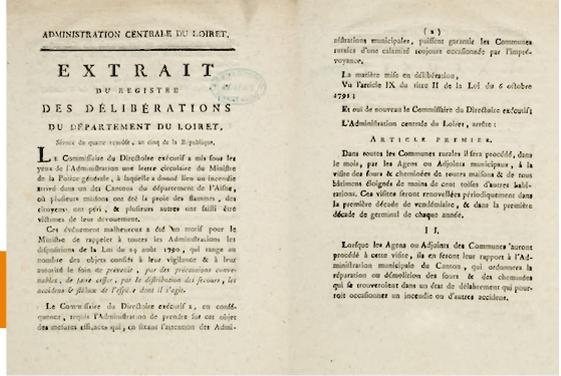
1 - Pétition des habitants de Boësses an IV. Arch. dép. du Loiret, L. 4

Un feu de cheminée est souvent à l'origine du sinistre, comme le rappelle la note que le curé Regnault insère dans le registre paroissial de Ménestreau en 1715.

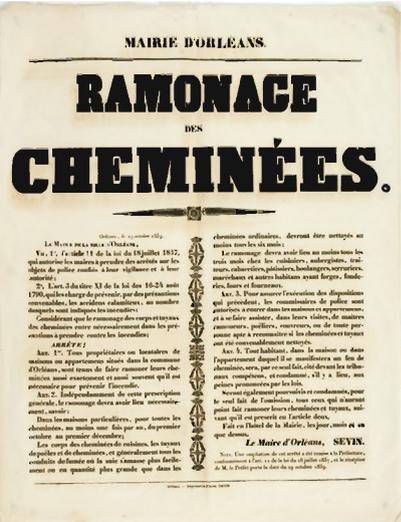


2 - Registre paroissial de Ménestreau, note de 1715. Arch. dép. du Loiret, 3 M1 EC 200 R 2

On comprend que les cheminées fassent l'objet d'une surveillance très attentive, de même que les fours utilisés par les particuliers, à la campagne, pour cuire leur pain, fours qu'évoque la délibération de l'administration du département du Loiret en date du 4 ventôse an V.



3 - Registre des délibérations du département du Loiret, séance du 4 ventôse an V. Arch. dép. du Loiret, L. 4



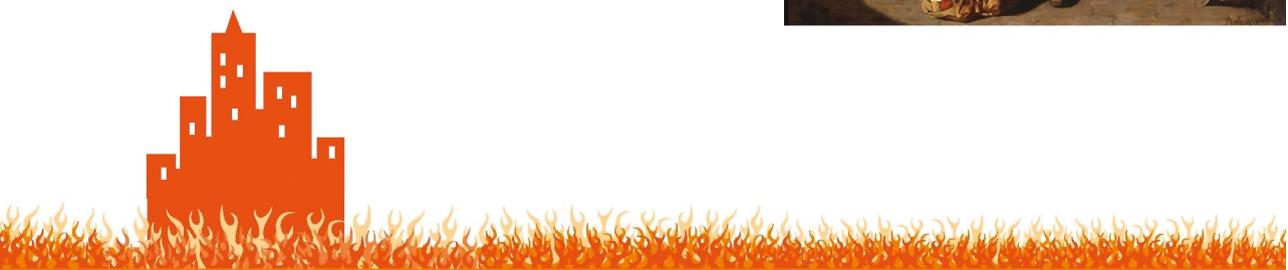
À Orléans, les édiles rappellent périodiquement à leurs administrés l'obligation du ramonage des cheminées. L'arrêté du maire du 19 octobre 1839 montre que les immeubles de certains commerçants et artisans (cuisiniers, aubergistes, traiteurs, cabaretiers, pâtisseries, boulangers, serruriers et maréchaux) sont l'objet d'une plus grande vigilance. Il est vrai qu'à la ville la proximité et les étages des maisons ajoutent au risque de propagation du feu.

4 - Arrêté du maire d'Orléans, affiche, 1839. Arch. dép. du Loiret, Fi-affiches Orléans.

Exposé au Salon de 1850, le célèbre tableau de l'Orléanais Antigna intitulé *Scène d'incendie* donne à voir le désarroi d'une famille pauvre habitant sous les combles d'un immeuble citadin.



5 - Scène d'incendie, Alexandre Antigna. Musée des beaux-arts d'Orléans.



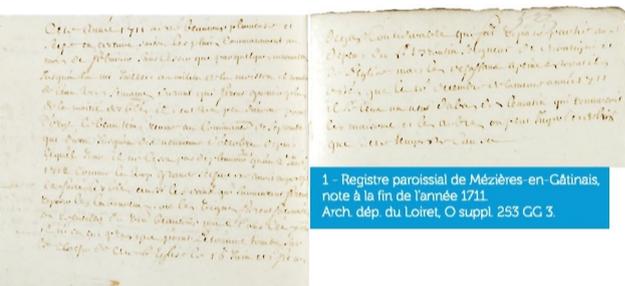


Face aux risques climatiques



Dans la société et l'économie d'Ancien Régime où l'agriculture constituait la principale activité, dans le monde d'avant la révolution industrielle où l'on ressentait plus durement les rigueurs du climat, les aléas météorologiques étaient au cœur des préoccupations.

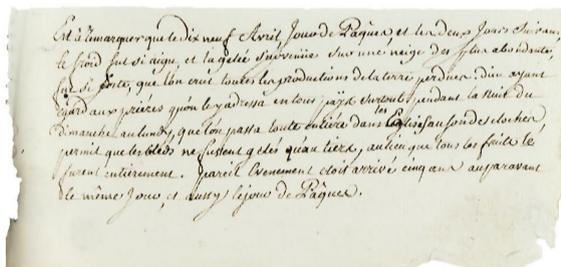
Les curés ont souvent rendu compte de ces dérèglements dans les registres paroissiaux. Celui de Mézières-en-Gâtinais rappelle, à la fin de l'année 1711, ce qui peut menacer les fruits de la terre et les édifices des hommes : pluies excessives, grande sécheresse, foudre et tempête.



1 - Registre paroissial de Mézières-en-Gâtinais, note à la fin de l'année 1711.
Arch. dép. du Loiret, O suppl. 253 GG 3.

Ajoutons-y les fortes gelées, qu'évoque en 1772 le curé de Saint-Germain de Sully, et l'inventaire sera presque complet. Collée dans le registre à la fin des pages de l'année, cette note mentionne le grand remède auquel on songe évidemment : la prière.

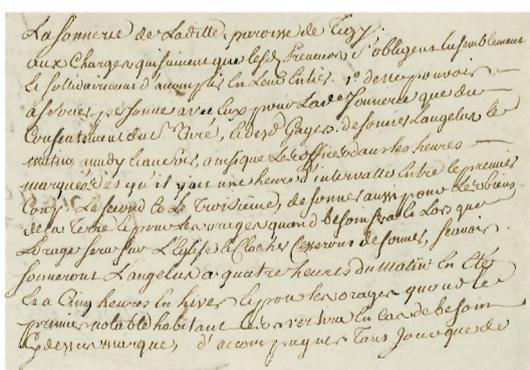
2 - Registre paroissial de Saint-Germain de Sully, note collée à la fin de l'année 1772.
Arch. dép. du Loiret, O suppl. 31 GG 112.



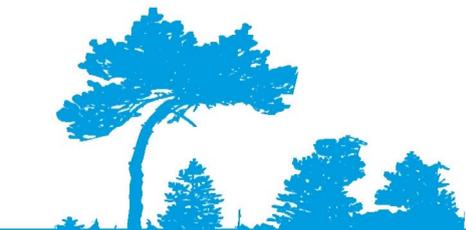
À Orléans, on prie beaucoup saint Aignan, patron de la cité. Son intercession est fréquemment sollicitée dans le cadre de neuvaines et, plus rarement, ses reliques peuvent, à la demande des maires et échevins, être portées en procession dans la ville.

3 - Procession de la précieuse chasse de St aignan que lon porte solennellement [...] dans les temps de calamité publiques... 1770.
Gravure sur bois. Bibliothèque nationale de France, cabinet des Estampes, Li 58, t.IV. Cliché Bnf.

Pour combattre la foudre et les orages, on a coutume de recourir aux cloches, comme le rappelle une des clauses du bail de la sonnerie de Tigy, en 1767, qui oblige « les preneurs » à sonner « pour les biens de la terre et pour les orages quand besoin sera », dès que « le premier notable les avertira ». Selon le prieur Sauvageon, qui écrit vers 1700 et critique sévèrement cette pratique, les habitants de Sennely croient que les cloches peuvent « fendre et dissiper les nuages dangereux ».

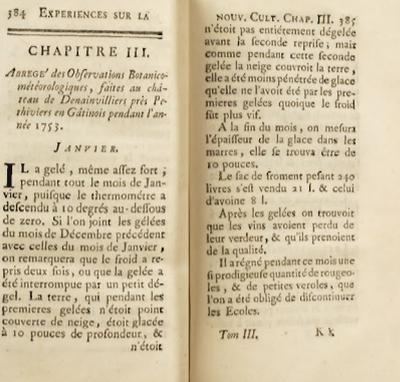


4 - Bail de la sonnerie de Tigy, 1767.
Arch. dép. du Loiret, 3 E 13105.





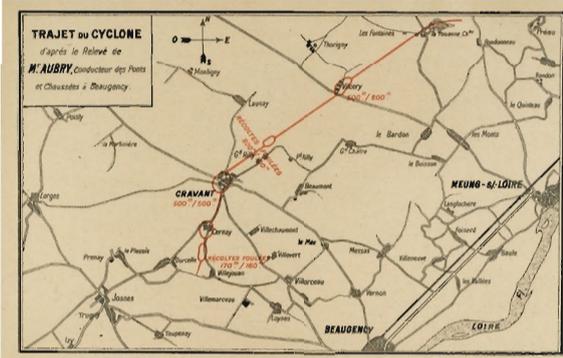
Risques climatiques



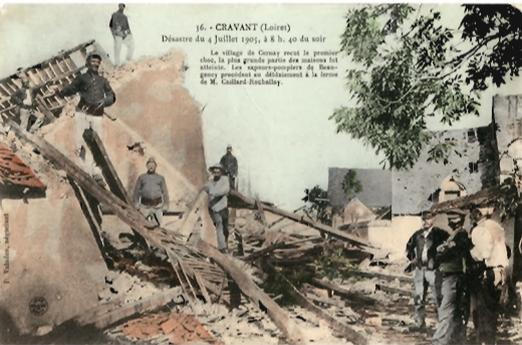
À partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle, l'observation météorologique fait, sous l'impulsion des sociétés royales d'agriculture, de notables progrès auxquels Duhamel du Monceau participe très activement.

1 - *Traité de la culture des terres* par M. Duhamel du Monceau, t. III, Paris, 1754. Arch. dép. du Loiret, bibliothèque, P 678.

La multiplication des données statistiques, associée au XIX^e siècle à une cartographie rigoureuse, améliorera sensiblement la connaissance des caractéristiques climatiques du département. La Commission météorologique du Loiret reconnaît cependant en 1905, dans son étude de la trombe de Cravant, l'insuffisance de ses moyens d'observation.



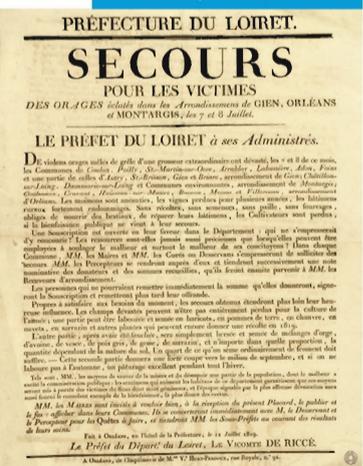
2 - *Bulletin de la commission météorologique du département du Loiret, année 1905.* Arch. dép. du Loiret, bibliothèque, R 30.



À défaut de pouvoir efficacement prévoir certains phénomènes météorologiques qu'il est en tout cas impossible de prévenir, les hommes sont réduits à en réparer ou à en atténuer les effets. Ainsi peut-on observer les sapeurs-pompiers de Beaugency déblayer les ruines d'une ferme de Cernay après l'ouragan de 1905.

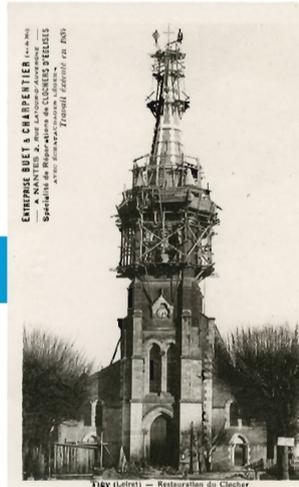
3 - *Cravant, désastre du 4 juillet 1905,* carte postale, éditeur P. Valadon, Maire de Cravant, 114.

5 - *Affiche de la préfecture du Loiret, 1819.* Arch. dép. du Loiret, 12 Fi 832a.



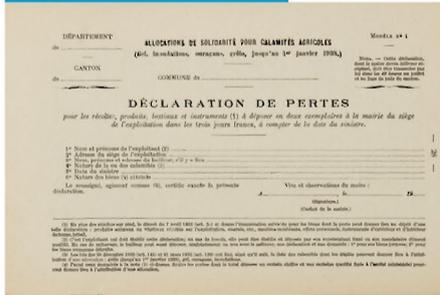
Ainsi voit-on l'entreprise Buet et Charpentier, de Nantes, restaurer le clocher de l'église de Tigy victime de la foudre en 1934.

4 - *Restauration du clocher de Tigy, 1934,* carte postale publicitaire. Coll. particulière.



Longtemps, l'appel à la générosité publique a constitué l'unique moyen d'apporter un secours financier aux sinistrés. En 1819, le préfet du Loiret invite ses administrés à concourir à une souscription en faveur des « violents orages mêlés de grêle d'une grosseur extraordinaire » qui ont dévasté plusieurs communes du département.

6 - *Formulaire de déclaration de pertes,* librairie administrative Berger-Levrault, 1933. Arch. dép. du Loiret, pièce imprimée 12 M 9.



C'est au XIX^e siècle que se met en place un système d'assurance, mais la grêle fait seule l'objet de contrats. Il faut attendre l'entre-deux-guerres pour que soit instituée une caisse de solidarité contre les calamités agricoles qui étend le champ des indemnisations à d'autres fléaux d'ordre atmosphérique, comme le montrent les formulaires de déclaration de pertes que doivent remplir les sinistrés.





Face aux risques d'inondation



Le régime de la Loire peut connaître de formidables variations, en particulier quand se conjuguent les crues cévennoles liées aux violentes précipitations qui s'abattent sur son cours supérieur et les crues océaniques engendrées par les pluies de la saison froide qui tombent sur son cours inférieur.



Les crues dévastatrices qui jalonnent l'histoire du fleuve au XIX^e siècle (1846, 1856 et 1866) - dont les ravages ont inspiré Charles Pensée - ne doivent pas nous faire oublier les débordements des siècles précédents.

1 - L'inondation de la Loire à Jargeau, 1856. Aquarelle de Charles Pensée, 1856. Musée historique et archéologique de l'Orléanais, inv. 6948. Cliché musée des beaux-arts d'Orléans.

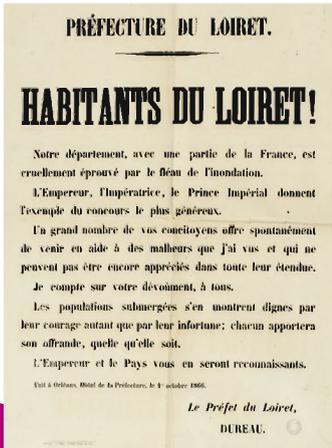
Du caractère récurrent de ce phénomène, les registres paroissiaux du Val témoignent abondamment. La relation de la crue de 1707 que nous donne le curé de Saint-Jean-de-Braye permet de mesurer l'ampleur de la catastrophe et la gravité de ses conséquences humaines.

2 - Registre paroissial de Saint-Jean-de-Braye, note sur la crue d'octobre 1707. Mairie de Saint-Jean-de-Braye.



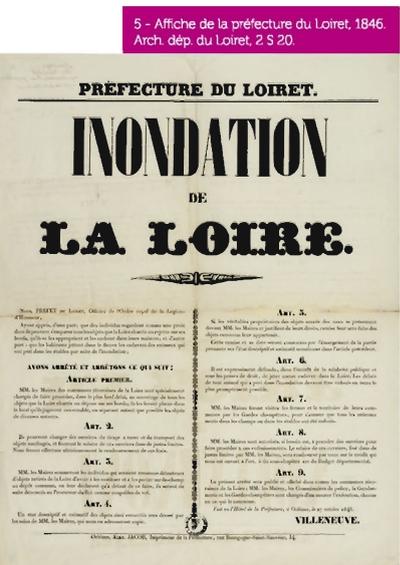
Face à de tels drames, on ne peut guère compter que sur le dévouement des sauveteurs et la générosité de la population. Le docteur Viger, dans la brochure qu'il consacre en 1866 aux *Inondés de Jargeau*, espère bien stimuler celle-ci en vantant celui-là. Le texte est illustré de quelques gravures bien propres à émouvoir.

3 - *Les Inondés de Jargeau*, Eugène Viger, Paris, 1866. Arch. dép. du Loiret, bibliothèque, Br 3892.



Les autorités du pays font également appel à la charité de leurs administrés. En 1866, l'exemple vient d'en haut. Napoléon III, très sensible au désarroi des victimes, fait ouvrir une souscription dans toute la France et ne verse pas moins de 100 000 francs auxquels s'ajoutent les 25 000 francs de l'impératrice et les 10 000 francs du jeune prince impérial.

4 - Affiche de la préfecture du Loiret, 1866. Arch. dép. du Loiret, 2 S 22.

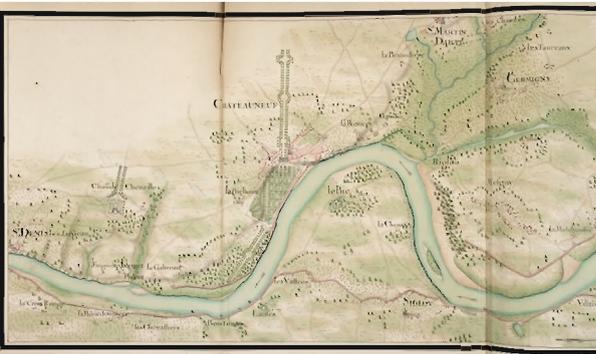


Il appartient par ailleurs aux pouvoirs publics de prendre les mesures de police et les mesures sanitaires qu'impose ce genre de catastrophe. En octobre 1846, le préfet du Loiret prend ainsi un arrêté pour empêcher le pillage et éviter la propagation de maladies. Les maires, commissaires de police, gendarmes et gardes champêtres sont chargés de son exécution.





Face aux risques d'inondation



Pendant des siècles, on a nourri l'illusion de pouvoir maîtriser le fleuve en construisant des levées. Elles figurent en rose sur la carte de la Loire entre Jargeau et Fleury (Saint-Benoît-sur-Loire) établie entre 1727 et 1730 par le sieur Matthieu, ingénieur et architecte du roi.

1 - Carte de la Loire entre Jargeau et Fleury (détail) par Matthieu, 1727-1730. Collections de l'École nationale des ponts et chaussées. FOL 4969.

C'est en fonction de ces levées que Jean-Philibert Maret, premier préfet du département, imagine, le 24 pluviôse an XI, les moyens propres à atténuer les effets d'une crue liée au dégel. Il prévoit deux mesures : le recensement et la réquisition des ustensiles et matériaux utilisables pour colmater d'éventuelles brèches, et l'établissement d'un système de plantons destinés à constater toute rupture ou submersion et à en transmettre de proche en proche la nouvelle *« jusqu'à la maison de Préfecture. »*



2 - Affiche de la préfecture du Loiret, an XI. Arch. dép. du Loiret, Z S 20.



3 - Affiche de la préfecture du Loiret, 1875. Arch. dép. du Loiret, Z 80188b.

Dès le XVII^e siècle, de sérieux doutes ont été exprimés sur l'efficacité de ces levées régulièrement rompues. Mais la résistance des riverains a longtemps fait préférer l'exhaussement des digues à la création de *« déchargeoirs »* permettant de *« faire la part de l'eau. »* Il faut attendre les lendemains des grandes crues du XIX^e pour que l'ingénieur Comoy puisse imposer la réalisation de déversoirs.

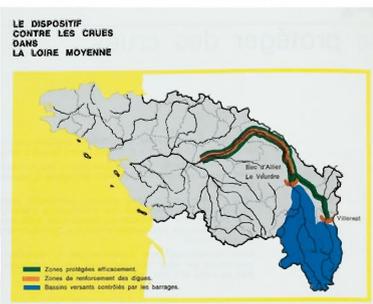
Encore le programme établi en 1867 n'est-il qu'en partie exécuté. Sur la vingtaine de déversoirs prévus, seuls huit verront le jour entre 1870 et 1891, dont celui de Jargeau, construit de 1878 à 1882, après deux enquêtes publiques, ouvertes en 1868 et en 1875.

4 - Vue aérienne du déversoir de Jargeau, 1992. Arch. dép. du Loiret, cliché-vue 24769.



Le XX^e siècle voit le recours à un autre moyen de lutte : le barrage régulateur. Déjà exprimée au début du XVIII^e siècle, l'idée d'un écrêtement des crues en amont est défendue par le *Projet de livre blanc* du bassin Loire-Bretagne, qui recommande la construction de deux barrages. Un seul sera réalisé de 1978 à 1984, celui de Villerest, dont la capacité de réserve est de 130 millions de m³.

5 - Projet de livre blanc du bassin Loire-Bretagne, 1971. Arch. dép. du Loiret, 279 W 61310b.

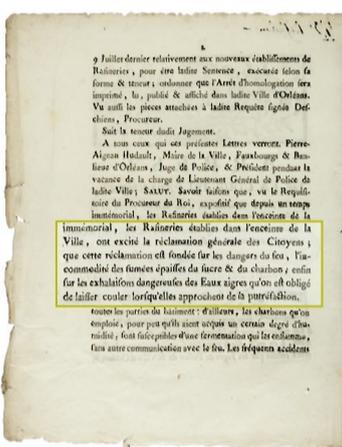




Face aux risques industriels



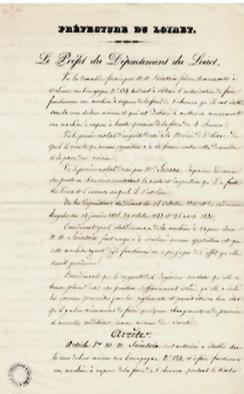
Pour satisfaire à ses besoins, l'homme transforme les matériaux issus de la nature: la peau animale devient chaussure ou vêtement, la houille produit le gaz de ville, la vapeur d'eau est utilisée comme force motrice... Cependant, ces opérations présentent des dangers et peuvent provoquer des accidents. Afin d'y remédier, le pouvoir dispose de plusieurs moyens, comme celui d'éloigner certaines manufactures des zones densément peuplées, de contrôler strictement l'exercice de professions à risques, de surveiller l'installation et l'entretien des machines.



1 - Interdiction de bâtir des raffineries dans l'enceinte d'Orléans, 1775. Arch. dép. du Loiret, 2 J 354.

Au XVIII^e siècle, la production du sucre fait la fortune d'Orléans, mais les fours des raffineries constamment en activité provoquent des incendies, leurs fumées se répandent jusque dans les habitations et détériorent les meubles, les eaux insalubres s'écoulent dans la rue. Les habitants se plaignent et le corps municipal s'oppose à de nouvelles installations. Enfin, en 1775, un véritable règlement de police est pris, interdisant définitivement la construction de raffineries dans l'enceinte de la ville.

Pendant la Révolution, le citoyen Jousset installe hâtivement un atelier d'artificier dans un faubourg d'Orléans, où il fabrique clandestinement de la poudre. Mais son produit explose, ce qui coûte la vie à sept personnes. Le ministre de la Police générale de la République reproche alors à la municipalité sa négligence dans l'application de la loi et l'invite à veiller plus soigneusement à la sûreté des citoyens.



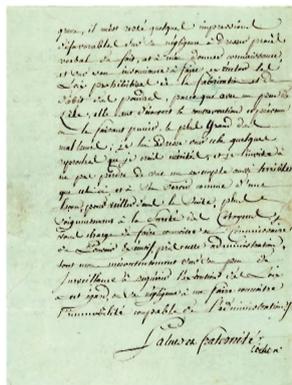
4 - Autorisation d'installer une machine à vapeur, 1840. Arch. municipales d'Orléans, 5 J 332.

La machine à vapeur révolutionne les transports et les manufactures, mais les risques d'explosions font peur. Cela ne ralentit cependant pas son essor, car elle s'adapte à toutes sortes d'usages, y compris le broyage du chocolat ! En 1840, les frères Saintoin, désireux de répondre à la demande grandissante de leur clientèle, font l'acquisition d'une nouvelle machine pour leur atelier situé en plein centre ville. Avant d'être autorisée à fonctionner, celle-ci a dû subir des épreuves et l'ingénieur des ponts et chaussées « chargé de la surveillance des machines à vapeur » est chargé d'en faire l'inspection tous les ans.

2 - Art de raffiner le sucre, Duhamel du Monceau, 1764. Arch. dép. du Loiret, bibliothèque, G 1011.



3 - Lettre du ministre de la police à la municipalité d'Orléans, an V. Arch. dép. du Loiret, L 4^e.





Face aux risques de pollution de l'eau

À partir du XIX^e siècle, le progrès permet une considérable amélioration de l'hygiène et de la santé et un accès plus large au confort. Mais il fait passer au second plan les conséquences environnementales des moyens et des matériaux employés. Dès cette époque, en raison de leurs répercussions sur l'activité très populaire de la pêche, on est sensible aux dégâts causés par les rejets industriels dans les cours d'eau. L'avenir révélera des effets à la fois moins immédiats et plus étendus. Dans les années 1970, on constate qu'une bonne partie des ressources hydrauliques est altérée par l'homme. Durant les décennies qui suivent, tant en raison des habitudes de vie que du mode de production agricole, la situation ne fait que se dégrader. Les actions à mener pour retrouver de l'eau potable sont parfois très coûteuses pour les collectivités territoriales.

La première grande loi sur la police de la pêche (1829) punit « quiconque aura jeté dans les eaux des drogues ou appâts qui sont de nature à enivrer le poisson ou à le détruire ». Son objectif est certes de réprimer des modes de capture jugés excessifs, mais elle servira de base, au fur et à mesure du développement industriel, à la protection des cours d'eau contre le déversement des résidus nocifs. C'est à partir du début du XX^e siècle qu'on emploie le terme de pollution pour désigner l'altération du milieu aquatique.

DÉVERSEMENT des Résidus industriels dans les Cours d'eau et Rouissage des Textiles

ARRÊTÉ RÉGLEMENTAIRE PERMANENT
Le Préfet du département du Loiret, Officier de la Légion d'Honneur,
Vu l'article 87 de la loi du 15 avril 1829, modifié par la loi du 16 novembre 1890, et l'article 87 de la loi du 21 juin 1895 ;
Vu les articles 1 et 2 de la loi du 15 février 1905 ;
Vu les articles 19 et 21 du décret du 9 septembre 1907 ;
Vu le procès-verbal de la conférence tenue entre M. le Conservateur des eaux et forêts et M. les Ingénieurs en chef des ponts et chaussées, chargés d'un service de police ;
Vu l'avis du Conseil départemental d'hygiène en date du 15 novembre 1905 ;

1 - Déversement des résidus industriels dans les cours d'eau, affiche de la préfecture du Loiret, 1926. Arch. dép. du Loiret, 199 W 45341.



2 - Marque des fabricants d'engrais Goulenove & Pigelet, 1874. Arch. dép. du Loiret, 6 U 40178.

Il aura fallu plus d'un siècle d'utilisation, et surtout un usage intensif depuis la seconde guerre mondiale, pour que la pollution engendrée par les engrais apparaisse au grand jour. Les nitrates (azote en voie de minéralisation) dont ils enrichissent le sol nourrissent les plantes, mais un long processus les entraîne, par le ruissellement de l'eau de pluie, vers les rivières et les nappes phréatiques, puis dans l'eau de consommation. Or, ils sont responsables de maladies spécifiques en particulier chez la femme enceinte et le nourrisson.



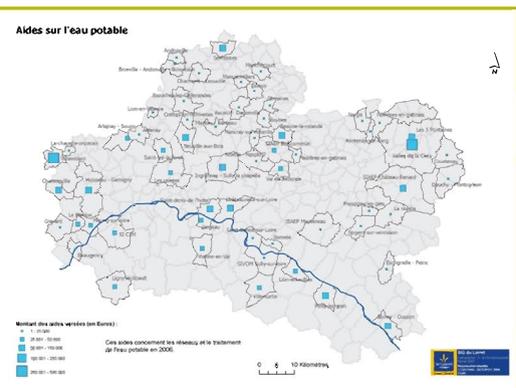
3 - Le Courrier du Loiret, 26 février 1981. Arch. dép. du Loiret, PR 2.

4 - Numéro spécial sur les nitrates de la revue Les Naturalistes Orléanais, 1988. Arch. dép. du Loiret, R 67.

De nombreuses communes sont donc aidées financièrement par le département afin de faire face aux travaux engendrés par cette pollution. Il faut mélanger les eaux de leurs points de captage avec celles d'autres communes moins atteintes, ou encore construire de nouvelles canalisations, parfois longues de plusieurs dizaines de kilomètres, pour atteindre les nappes phréatiques non polluées, sous la forêt. En 2006, une commune de 600 habitants peut avoir des frais s'élevant à 400 000 €.

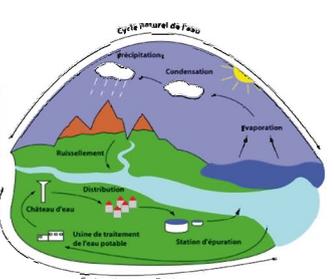
Dossier
PREMIER NATUREL DE L'EAU
L'eau qui tombe du ciel est pure, mais elle n'est pas potable. Elle est chargée de poussières et de microbes. Elle est aussi contaminée par les gaz de l'atmosphère. Elle est donc impropre à la consommation humaine. Elle doit être filtrée et désinfectée avant d'être distribuée dans les canalisations. Le processus de purification de l'eau est complexe et coûteux. Il implique l'utilisation de produits chimiques et de technologies avancées. Le ruissellement des eaux de pluie est une source majeure de pollution pour les nappes phréatiques. Les engrais azotés utilisés en agriculture sont transformés en nitrates, qui sont entraînés vers les cours d'eau et les nappes souterraines. Cette pollution est particulièrement préoccupante car les nitrates sont des nutriments pour les bactéries et les algues, ce qui peut entraîner l'eutrophication des milieux aquatiques. Les femmes enceintes et les jeunes enfants sont particulièrement vulnérables aux effets des nitrates sur la santé.

Dossier
Le cycle naturel de l'eau
Le cycle de l'eau est un processus continu qui permet à l'eau de circuler entre l'atmosphère, la terre et les océans. Il est régi par les forces de gravité et de pression. Les précipitations sont la source principale d'eau douce sur terre. Une partie de cette eau s'évapore et retourne dans l'atmosphère, tandis qu'une autre partie s'écoule vers les océans ou s'infiltre dans le sol. Le ruissellement est le processus par lequel l'eau s'écoule à la surface du sol vers les cours d'eau. Les nappes phréatiques sont des réservoirs d'eau souterraine qui peuvent être exploités pour l'agriculture et l'industrie. La pollution des nappes phréatiques est une menace majeure pour la qualité de l'eau potable. Les engrais azotés sont une source importante de pollution pour les nappes souterraines. Les nitrates sont des nutriments pour les bactéries et les algues, ce qui peut entraîner l'eutrophication des milieux aquatiques. Les femmes enceintes et les jeunes enfants sont particulièrement vulnérables aux effets des nitrates sur la santé.



5a - Aides sur l'eau potable, Atlas de l'environnement, 2006. Arch. dép. du Loiret, Br 13771.

5b - Schéma du circuit de l'eau, Atlas de l'environnement, 2006. Arch. dép. du Loiret, Br 13771.





Face aux risques de pollution de l'air et des sols

Depuis les années 1960, la population est sensibilisée à la pollution atmosphérique par des campagnes d'information qui l'amènent à réagir et à interpeller l'administration.

Aux mesures ponctuelles succède une politique nationale avec la création, en 1971, d'un ministère en charge de l'environnement. Dans les années 1990, en prenant conscience de la toxicité très diffuse de certains déchets industriels enfouis, celui-ci fait réaliser les inventaires des anciens sites industriels et des sites pollués. Pour retrouver leurs emplacements, les chercheurs s'appuient sur l'étude des dossiers d'établissements classés et mettent leurs résultats à la disposition du public par Internet.

En juin 1970, tout un quartier réagit face à une pollution de l'air à Châlette-sur-Loing. Il faut du temps pour mettre en place les mesures préconisées par l'administration et la population s'impatiente : pétitions, soutien d'un élu local, courrier au préfet et publication dans la presse.

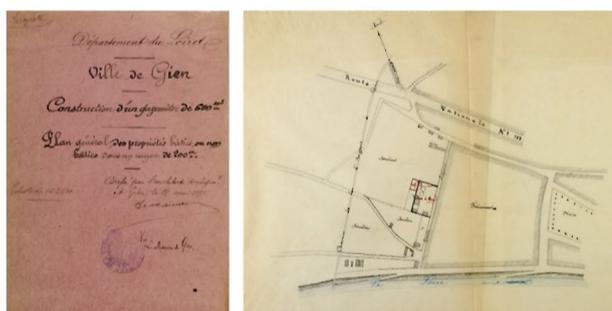
L'inspecteur des installations classées se demande comment cette fabrique d'engrais, dont l'existence est déjà ancienne, a pu, cette année, déclencher des nuisances particulièrement insupportables. Il évoque une humidité anormale au printemps, des brouillards transformant le chlore qui s'échappe des fours en acide chlorhydrique...

Le 17 octobre, l'entrepôt d'engrais prend feu, déclenchant de la part des autorités un plan d'urgence de grande envergure et portant à son comble l'inquiétude des habitants du quartier.



1 - La République du Centre, 18 octobre 1970. Arch. dép. du Loiret, 1066 W 70577.

Les anciennes usines à gaz présentait des dangers qui n'ont pas tous été perçus à l'époque de leur fonctionnement. Le plus évident, celui de l'explosion, n'a pas empêché la fabrication industrielle de gaz à partir de la houille au XIX^e et au début du XX^e siècle. Le confort qu'il permettait devint, en effet, assez vite indispensable : éclairage des rues, chauffage intégral des habitations, cuisine sans corvée de bois. Pour limiter les risques, les usines de gaz de ville, telle celle de Gien, ont été construites loin des habitations.



2 - Dossier d'installation classée de l'usine à gaz de Gien, 1895 Arch. dép. du Loiret, 7 M 40.



3 - Usine à gaz de Montargis. Arch. dép. du Loiret, 2 Ph 87.

Aujourd'hui, nous savons que les déchets de cette production, lorsqu'ils sont rejetés dans l'eau et le sol, peuvent migrer lentement, et sont, à long terme, une cause de développement de maladies. C'est pourquoi le site de l'ancienne usine de Gien a dû faire l'objet d'une réhabilitation en 1998 : 250 tonnes de matériaux souillés ont été traitées dans des centres agréés et 2 puits appartenant à des particuliers ont été bouchés. Le site de Montargis présentant un risque plus faible pour l'homme, les cuves n'ont été vidangées qu'en 2004.





Face aux risques nucléaires



La proximité de l'eau et la présence de lignes électriques à haute tension en provenance du Massif central ont fait du Val de Loire un site privilégié d'implantation de centrales nucléaires (4 sur les 19 françaises). La première voit le jour à Chinon en 1963, et trois autres lui succèdent de 1969 à 1987 : celle de Saint-Laurent-des-Eaux, située dans le Loir-et-Cher mais très proche de notre département, celle de Dampierre-en-Burly dans le Loiret et celle de Belleville-sur-Loire, à la limite nord du Cher.



1 - Chantier de construction des réacteurs du centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) de Dampierre-en-Burly, 1977. Arch. dép. du Loiret, cliché-vue 11785.

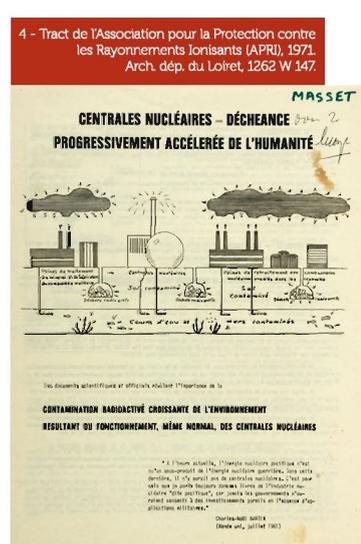
En 1972 a lieu la consultation de la population locale et la presse joue son rôle pour mobiliser le grand public : Le Journal de Gien précise, dans son article du 19 novembre, que, depuis l'ouverture de l'enquête publique, le 9 octobre, aucun habitant de la commune n'est encore venu consigner ses observations sur le registre. L'article montre des plans et des photomontages du site et insiste sur les dimensions « fabuleuses » des tours de réfrigération (dont 4 sur 8 seront finalement construites). Un encart met en regard des opinions enthousiastes ou catastrophistes. Enfin, l'article met en évidence le « grave dilemme pour les habitants de Dampierre auxquels on demande de se prononcer sur l'utilité ou la nocivité de la Centrale Nucléaire, [...] sur ses bienfaits ou sur les dangers qu'elle va faire courir à nos populations ».



2 - Le Journal de Gien, 19 octobre 1972. Arch. dép. du Loiret PR 1.



3 - La République du Centre, 30 octobre et 1^{er} novembre 1972. Arch. dép. du Loiret, PR R 201.

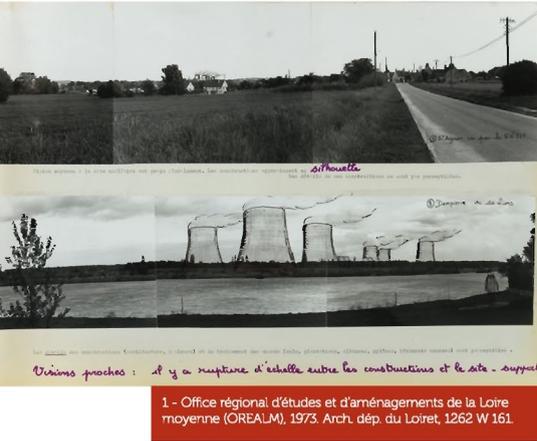


Les avis négatifs exprimés par des lettres lors de l'enquête sont souvent extérieurs à la Région Centre. Lorsqu'une marche est organisée par le Comité de sauvegarde de la nature du Val de Loire, de nombreux habitants de la région parisienne et même du sud-ouest, se trouvent parmi les quelque 400 manifestants. Plusieurs associations sensibilisées aux dangers des rayonnements ionisants (radioactivité) ou à la gestion des déchets y sont présentes et diffusent leurs tracts.





Face aux risques nucléaires



1 - Office régional d'études et d'aménagements de la Loire moyenne (OREALM), 1973 Arch. dép. du Loiret, 1262 W 161

En 1972, l'administration locale s'en remet aux déclarations de l'entreprise nationalisée Électricité de France (EDF) pour tout ce qui touche aux dangers de la radioactivité et s'attache plutôt au dédommagement des propriétaires expropriés ou à l'impact social et économique de la centrale. L'activité touristique du Val de Loire étant liée à la qualité de ses paysages, la préfecture de Région fait réaliser une étude sur les transformations que cette usine d'un nouveau genre impliquera pour eux.

Le 26 avril 1986, en Ukraine, un accident détruit un réacteur de la centrale de Tchernobyl, entraînant la dispersion de produits radioactifs dans de nombreux pays, ce qui relance le débat international.

D'après les statistiques 2008 du ministère chargé de l'environnement, les Français « sont globalement favorables aux énergies renouvelables, et majoritairement convaincus que l'électricité nucléaire, malgré les risques, demeure indispensable ». Afin de faire face aux accidents, les préfets sont tenus de faire établir des Plans particuliers d'intervention (PPI) qui décrivent les installations à risque, prévoient les mesures à prendre en cas d'anomalie, les personnes à prévenir et dans quel ordre, etc. Des alertes fictives sont destinées à les tester.



SIMULATION DE CRISE À LA CENTRALE DE DAMPIERRE. De nombreux acteurs (agents EDF, gendarmes, pompiers, écoliers...) ont été mis à contribution hier pour simuler un accident grave à la centrale nucléaire de Dampierre. EDF et les pouvoirs publics ont testé leurs procédures d'urgence en cas de crise, tout en les affinant si un tel événement venait à se produire.

2 - La République du Centre, 23 février 2007. Arch. dép. du Loiret, PR R 201.

Dans les centrales, des contrôles environnementaux sont effectués quotidiennement et leurs résultats sont publiés mensuellement sur Internet. Chaque année, une campagne de mesures radioécologiques est réalisée par l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaires (IRSN) afin de détecter toute éventuelle évolution de la radioactivité sur les milieux terrestre et aquatique autour des centrales.



3 - Tour de refroidissement du CNPE de Dampierre-en-Burly, 1999. Arch. dép. du Loiret, cliché-vue 32958.

ÉNERGIE

L'information sur la sûreté nucléaire, une nouvelle compétence départementale

Le 14 janvier, la Commission locale d'information (CLI), présidée et organisée par le Conseil général, s'est réunie pour la première fois. La CLI du Loiret a une mission générale d'information, de suivi et d'expertise concernant le fonctionnement de l'installation nucléaire de Dampierre-en-Burly et son impact sanitaire, environnemental et économique.



La centrale de Dampierre-en-Burly.

seraient présidées et organisées par les conseils généraux. La CLI est composée d'élus locaux, d'associations de protection de l'environnement, de spécialistes en sûreté

nucléaire, de représentants des organisations syndicales de salariés. L'exploitant et l'autorité de sûreté nucléaire sont également présents. La CLI de la centrale de Dampierre-en-Burly aura la mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement.

En confiant l'organisation de ces nouvelles instances aux Départements et la présidence au Président du Conseil général, l'État fait appel à un échelon territorial élargi proche des citoyens et des maires, qui occupe également un rôle important dans le domaine de l'environnement.

4 - Décision Loiret n°95, février-mars 2010. Arch. dép. du Loiret, PR 904.

L'ensemble de la société est aujourd'hui censé « pouvoir [...] se forger une opinion [...] et participer à la gestion des risques auxquels elle est exposée » (Inventaire 2008

des accidents technologiques, direction de la Prévention des pollutions et des risques). Dans le domaine de la sûreté nucléaire, cette mission d'information et de concertation est attribuée aux Commissions locales d'information (Cli) dont l'organisation est confiée aux conseils généraux. La première réunion de la Cli du Loiret, en janvier 2010, donne l'occasion au Conseil général du Loiret d'informer ses partenaires de la création de cette instance, en leur rappelant l'opportunité de concertation qu'elle offre au niveau local à des personnes représentatives de toute la société - élus, associations, spécialistes de la sûreté nucléaire, syndicats de salariés - ainsi qu'à l'exploitant de la centrale et à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN).

